

International Journal of Spaces and Urban Territory
p-ISSN : 2534-8183 / e-ISSN: 2382-3011
© Knowledge Journals
www.knowledgejournals.com

DECENTRALISATION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU CAMEROUN

Troie Thiery TAGNE

Doctorant en science politique/UDS

Attaché de Recherche CNE/MINRESI

Consultant (gouvernance territoriale et développement local durable)

Résumé

La politique de décentralisation telle que mise en œuvre au Cameroun depuis ces deux décennies a, au-delà des transferts des compétences et des ressources par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées, procédé à un transfert implicite des tares de l'Etat à ces entités locales dont la corruption. Si cet état de chose est avéré, alors la question de savoir si la décentralisation peut-elle améliorer la gouvernance publique en défavorisant la corruption devient pertinente et mérite de s'y attarder un tant soit peu. Pour ce faire, nous construisons notre argumentaire à partir de l'observation participante et de la recherche documentaire. Il s'agit en d'autres termes d'une démarche à la fois théorique et empirique d'élucidation du réel.

Mots clés : décentralisation, gouvernance, territoire, développement, corruption

Abstract

The decentralization policy implemented in Cameroon since these two decades has, beyond the transfer of powers and resources by the State to local and regional authorities, implicitly transferred the State's defects to these entities including corruption. If this is true, then the question of whether decentralization can improve public governance by discriminating against corruption becomes relevant and deserves a bit of attention. To do this, we build our argument based on participant observation and documentary research. In other words, it is a theoretical and empirical approach to the elucidation of reality.

Keys words: decentralization, governance, territory, development, corruption

© 2018 Knowledge Journals. All rights reserved.

Introduction

L'on n'aura jamais assez dit sur la décentralisation au Cameroun. Qu'il s'agisse de parler de la décentralisation en termes de processus technique, administratif, politique ou en tant qu'objet de recherche comme c'est

le cas dans ces développements. Constitutionnalisation en 1996 à la faveur de la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972, adoptée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Président de la République comme

constitution du Cameroun¹, la décentralisation se pose depuis comme un des modes privilégiés de gestion de l'Etat à coté bien entendu du modèle centralisé et/ou déconcentré jusque-là utilisé. Ce choix de modèle de gouvernance du territoire va de la dénomination de l'Etat du Cameroun² à la promulgation d'un arsenal juridique régissant la décentralisation³ en passant par les articles 55 et suivants⁴ de ladite constitution.

Avec la décentralisation et les discours flatteurs qui l'accompagnaient, l'on aurait cru de bonne foi être sorti définitivement et sans retour possible des tracasseries vécues et/ou souvent entendus du service public. Que non ! A l'analyse, il existe comme un transfert non pas seulement des compétences et des ressources de l'Etat aux communes, mais en plus et simultanément un transfert des vices inhérentes à la gouvernance de l'Etat central au niveau des collectivités territoriales décentralisées. Parmi ces derniers, se pose en bonne place, la corruption qui n'a cessé de faire couler encre et salive. A ce propos, un contemporain écrivait déjà : « il faut résister à la corruption non seulement avant de la contempler, mais même avant de savoir ce que c'est⁵ ». C'est dire selon une analyse des propos de cet auteur que la corruption relève du registre péjoratif, elle est une pratique à combattre dans le cadre de la « République ».

Le plan gouvernemental de lutte contre la corruption avait recommandé en son temps des mesures préventives, à court et à moyen terme, dans un certain nombre de domaines dont la déconcentration et la décentralisation des pouvoirs de décision. Dans ce dernier cas, il était question de procéder à l'accroissement et au respect de l'autonomie des organes décentralisés⁶. Dans le cadre de la lutte contre la corruption au niveau de l'Etat, le gouvernement a mis en place un certain nombre de structures dont la mission essentielle est de concourir à la lutte contre ce « fléau⁷ ». Il s'agit entre autres du comité ad hoc de lutte contre la corruption, de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption, des Cellules ministérielles de lutte contre la corruption. Autant d'instruments pour combattre et battre un « fléau » unique ; c'est mettre en exergue le caractère essentiellement pernicieux de la corruption. Le processus de décentralisation apparaît comme un processus « virussé » comme nous l'avons dit plus haut. Si cette assertion est vérifiée, c'est-à-dire que le transfert des compétences et des ressources par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées emporte également un transfert de ses tares au nombre desquelles la corruption, l'on peut dès lors se poser la question de savoir que peut la décentralisation face à la corruption ? Autrement dit, le processus de décentralisation tel qu'entendu et mise en œuvre par les pouvoirs publics est-t-il en même de contribuer de manière efficiente et efficace à combattre la corruption et garantir un cadre et des conditions de vie meilleure pour la population ? Cette question est d'autant plus pertinente que le processus de décentralisation est embryonnaire au Cameroun. Cet embryon dont la fragilité peut être mise en exergue sur plus d'un plan peut-il réussir là où l'Etat central, entité aux moyens colossaux à maille à s'en sortir ? Si oui, avec quels moyens ? Mais déjà qu'est ce que la corruption ? Terme polysémique, la corruption fait l'objet de plusieurs interprétations. En effet, la définition de la corruption est fonction

¹ La constitution de 1996 se pose comme une nouvelle constitution...

² Le Cameroun est au sens de la constitution, un Etat unitaire décentralisé

³ Il s'agit des textes de lois suivants : Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, Loi N°2004/18 du 22 juillet 2004 fixant règles applicables aux communes, Loi N°2004/19 du 22 juillet 2004 fixant règles applicables aux régions. Au-delà de ces textes, il faut dire que dès 2010, va suivre une forte production de textes réglementaires destinés à mettre en œuvre la politique de décentralisation. Il s'agit en effet des textes portant transfert par l'Etat de certaines compétences aux communes.

⁴ Article 55 de la constitution : les collectivités territoriales décentralisées de la République sont les régions et les communes

⁵ Faulkner W., (*requiem pour une none*), 1951, in dictionnaire de citations du monde entier, les usuels du Robert 1985, p273

⁶ Programme National de Gouvernance, 2004.Cameroun ; les chantiers de la gouvernance, p50

⁷ Ibid, P51

de l'angle de lecture de l'observateur. Selon qu'on est sociologue, juriste, philosophe voir même politicien ou praticien de la rue, la définition de la corruption varie selon notre vision du monde ou de notre confort intellectuel c'est-à-dire de notre manière de saisir le réel, mais très souvent, selon notre positionnement par rapport à cette réalité au cœur de toutes les préoccupations : sociales, politiques, religieuses, scientifiques... Cependant, au-delà de toutes ces différentes visions de la corruption et de tout jugement partisan, un trait commun persiste : « la corruption reste une gangrène sociale, un crime, une infraction, une anomalie ou pathologie sociale⁸, qui entrave le bon fonctionnement et le développement de la société et qui contribue à maintenir l'inégalité sociale⁹ ». Loin d'être une évaluation de la stratégie de lutte contre la corruption par l'Etat ou les collectivités territoriales décentralisées, cet article vise d'une part à mettre en exergue les causes et les manifestations de la corruption dans le secteur particulier de la décentralisation d'une part (I) avant de s'appesantir un temps soit peu sur l'analyse stratégique des mesures prises pour l'éradiquer dans les collectivités locales décentralisées d'autre part (II).

1. Causes et manifestations de la corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun

«Il est nécessaire avant toute action de lutte contre la corruption, d'identifier ses causes pour mieux agir sur elles. En fait, peut-on se limiter à éliminer l'effet d'une réalité sociale au lieu de s'attaquer à ses racines ? La lutte contre la corruption au Cameroun exige qu'on identifie les facteurs qui la font naître, mais surtout la font perdurer¹⁰ ». Nous allons nous appuyer sur cette méthode proposée par Magloire Dogmo et David Bayang pour mettre en exergue les causes et les effets de a

corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun. Nous commencerons par recenser quelques causes pertinentes (A) avant de nous appesantir sur ses manifestations dans le secteur de la décentralisation au Cameroun bien entendu (B).

Les causes de la corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun

Plusieurs causes peuvent être mises en lumière. Cependant nous nous limiterons à quelques-unes que nous trouvons les plus significatives.

Les causes institutionnelles

Il s'agit des causes liées au processus de mise en œuvre de la décentralisation elle-même. En réalité, la décentralisation est considérée à tort ou à raison par certains acteurs comme un processus embryonnaire, jeune, un mode de gouvernement en cours d'expérimentation. Ce qui remet sur la sélecte le caractère inachevé de la décentralisation au Cameroun. Il faut reconnaître que ce postulat n'est pas seulement une vue de l'esprit car en réalité, seules les communes sont jusqu'ici les collectivités territoriales décentralisées effectivement fonctionnelles. La mise en place des régions est encore attendue ou demeure l'agenda du politique. Au niveau des entités fonctionnelles à savoir les communes, il faut noter un certain nombre de freins et/ou de faiblesses qui justifient le développement et la généralisation presque tout azimut des pratiques de corruptions. Parmi ces faiblesses, se situe en bonne position les lenteurs observées au niveau des transferts de certaines compétences non seulement mais beaucoup plus, des transferts des ressources nécessaires au fonctionnement des communes. Les communes ou les titulaires du pouvoir local se trouvent ainsi dépourvu(e)s ou limité(e)s dans leur capacité à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de leur plan d'action. Sur ce point, il faut reconnaître qu'au-delà des efforts consentis par le gouvernement pour remédier à cette situation, les acteurs sur le terrain demeurent soupçonneux de la véritable volonté de l'Etat d'accélérer le processus d'autonomisation des communes.

⁸ Il s'agit au sens du sociologue Emile Durkheim, d'une maladie sociale

⁹ Dongmo M. et Bayang D. 2015. (corruption : comment pouvons-nous envisager une lutte préventive pour une société camerounaise plus Juste ? Gamma print), P15

¹⁰ Ibid. P27

A côté de cela, il faut évoquer la primauté des autorités nommées sur les autorités élues dans la politique camerounaise de la décentralisation. C'est le cas par exemple des Déléguées du gouvernement qui pour certains magistrats municipaux bloquent leurs initiatives le plus souvent pour des fins politiques. Le rôle quelques fois ambigu des autorités administratives n'est pas à occulter¹¹. Pour finir sur la question, l'on n'oubliera pas de mentionner la faiblesse des institutions de contrôle. Ceci est loin d'être une spécificité camerounaise ? L'étude de J. Nimubona et C. Sebudandisur la corruption au Burundi a ainsi montré que la corruption prospère surtout dans un contexte où les institutions de contrôle sont inexistantes ou lâches, et où les groupes de pression sont faibles¹².

De manière générale, on peut dire que le secteur de la décentralisation au Cameroun est caractérisé dans une certaine mesure par des dysfonctionnements d'ordre institutionnel. Ce qui ouvre une brèche aux acteurs de la corruption qui profitent de ces zones d'incertitudes pour imposer la corruption comme mode d'administration normal.

1. Les causes socioculturelles

Les causes socioculturelles sont non négligeables dans une analyse de la corruption. L'un des ouvrages qui mettent en exergue une approche culturelle de la corruption est celui du philosophe Eboussi Boulaga. Pour ce dernier, la pauvreté et la corruption, ces deux réalités intrinsèquement liées, sont les manifestations de la paupérisation anthropologique : « nous sommes devenus humainement pauvres au Cameroun ; C'est comme si nous n'avions plus d'humanité¹³ ». Pour Lucien Ayissi, c'est le déficit de l'éthique de la chose publique qui explique la dérive de la gouvernance dans la corruption et la disparition du service public dans des marchés

souterrains¹⁴. Cependant, parler de causes socioculturelles ne signifie pas nécessairement que la culture produise la corruption, mais plutôt que la culture favorise la corruption ou n'en constitue pas un frein au cas où elle est importée de l'extérieur de la conscience collective.

Un certain nombre d'études sur la corruption en Afrique démontrent en effet qu'il y a effectivement une origine culturelle de la corruption : elle s'enracinerait dans les traditions africaines, notamment celle du don. J. Nimubona et C. Sebudandi dans leur étude sur la corruption au Burundi distingue deux sources culturelles : « il y'a d'une part, la culture de cour de l'époque monarchique fondée sur les pratiques clientélistes (faire la cour, faire l'allégeance, demander quelque chose, verser un don ou un tribut). D'autre part, la culture du don (matériel et matrimonial qui créait des réseaux de dépendances individuelles autour de la vache et de la terre¹⁵ ».

« Le peuple tombe dans le malheur, lorsque ceux à qui il se confie, voulant cacher leur propre corruption, cherchent à le corrompre¹⁶. » Ces deux cultures présentent les capacités de donner et de recevoir comme des signes et des symboles de la « réussite sociale ». Ainsi sont courtisés ceux qui ont de quoi donner. Ceux-là ont droit aux hommages et honneurs, à l'investiture même, dans la catégorie de notables. Cet état de choses transcende la sphère sociale pour pénétrer selon Julien Nimubona la sphère politique, c'est-à-dire la gestion de l'Etat car tous les moyens deviennent bons pourvu qu'on accède aux sources du « paraître social ».

Cette démonstration n'est pas loin de la réalité vécue dans le contexte camerounais de la décentralisation. Les communes étant pour l'essentiel constituées des communautés attachées à la culture traditionnelle plutôt qu'aux principes de la « république ».

¹¹ Pour plus amples informations, sur la question, lire Kago Lele J. 2000. Les complexités de gestion des collectivités territoriales décentralisées : le cas de Bafoussam.

¹² Nimubona J. et Sebudandi C. 2017. Le phénomène de corruption au Burundi, révolte silencieuse et résignation, Bujumbura

¹³ Eboussi Boulaga F., cité par Titi Nwel P. op cit

¹⁴ Ayassi L., 2003. Corruption et gouvernance, presses Universitaires de Yaoundé, p188

¹⁵ Nimubona J. et Sebudandi C. op cit, p38

¹⁶ Montesquieu, cite par Cité par Jeanne Becquart-Leclercq 1988. In La Démocratie Locale à l'américaine, PUF, , p.163.

En gros, pour reprendre Magloire Dongmo et David Bayang » une pratique généralisée de la corruption conduit à une culture de la corruption »

2. Les causes économiques et politiques

Les causes économiques de la corruption peuvent être ramenées à une seule selon une étude de Magloire Dongmo et David Bayang¹⁷ : les contraintes conjoncturelles. En effet selon eux, le contexte économique du Cameroun ne favorise pas un épanouissement aisé des agents publics. L'inadéquation entre le niveau de vie et le salaire fait que les agents des services publics ne sont guère à l'abri du besoin. C'est pourquoi la baisse des salaires a souvent été identifiée comme l'une des causes majeures de la corruption. Il faut faire remarquer qu'au-delà du fait que les salaires soient faibles, le paiement de ces salaires dans certaines communes est loin d'être régulier. Dans certaines communes camerounaises en effet, l'on a pu collecter des informations faisant état du paiement de plus en plus tardif des salaires du personnel ceci s'expliquant par les « tensions de trésorerie¹⁸ ». Au-delà de cet état des choses lié au salaire, il faut relever également celui relatif au processus électoral. C'est à ce niveau que les causes économiques rejoignent les causes politiques. Le faible pouvoir d'achat des électeurs qui se laisse facilement acheter est à relever. Les entrepreneurs politiques conscients de la situation d'indigences des électeurs profitent ou instrumentalisent cette position sociale désavantageuse à des fins électoralistes et stratégiques. Ceci a été mis en exergue dans étude sur la corruption au Cameroun en 2010¹⁹. La faillite démocratique peut être ainsi

incriminée et considérée comme la cause des causes de la corruption²⁰.

2.1 La mal-gouvernance

La corruption qui sévit dans le secteur de la décentralisation au Cameroun est dans une certaine mesure tributaire de la mauvaise gouvernance. L'analyse à contrario de cette assertion de Paul Kagamé permet de le comprendre suffisamment. Il dit en effet que : « l'on ne saurait douter du fait que la corruption constitue un lourd tribut aux gouvernements et aux entreprises, et comme tel, a des répercussions négatives sur nos efforts de développement. Il est par conséquent économiquement et politiquement raisonnable de lutter contre la corruption. Aussi le succès de la lutte contre la corruption dépend-il, sans aucun doute, de la bonne gouvernance²¹ ». Cette « mal gouvernance » se présente sous plusieurs aspects. Il s'agit entre autre de la faible participation de toutes les parties prenantes aux processus de développement local les concernant. Le développement local à l'observation est devenu une affaire d'experts, réservés aux experts. Rarement et/ou difficilement, les populations sont effectivement mobilisées ou appelées à se prononcer sur les questions relatives au façonnement de leur environnement et à l'amélioration du cadre et de leurs conditions de vie. Ceci s'explique soit par leur désintérêt, soit par la faible volonté des pouvoirs locaux de les impliquer aux processus. Cette faible participation de toutes les parties prenantes impacte de façon directe sur l'impératif de transparence dans les processus et les procédures chère à la bonne gouvernance. Il faut ajouter à cela le faible niveau de redevabilité des titulaires des postes de pouvoirs aux citoyens-électeurs. En gros, l'ancrage des mauvaises pratiques, l'implication très intéressée de certains acteurs du processus de décentralisation, le cloisonnement des acteurs impliqués dans le processus de passation des marchés et la faible culture d'évaluation sont autant de causes qui

¹⁷ Dongmo et Bayang D. Op Cit, p34

¹⁸ Ces données ont été collectées lors de notre descente dans certaines communes de la Région de l'Ouest Cameroun. Au terme des échanges avec certains agents, il ressort que la commune a de plus en plus du mal payer les salaires dans les temps. Cet état de chose ayant pour conséquence non seulement la baisse de motivation des employés mais aussi la création et/ou la multiplication des poches de corruption.

¹⁹ Pour d'amples informations, voir Commission Nationale Anti-corruption, stratégie nationale de lutte contre la corruption, septembre 2010-2015

²⁰ Titi Nwel P., 1999: De la corruption au Cameroun, Yaoundé, FES, Friedrich Ebert Stiftung, P269

²¹ Kagame P., Président de la République du Rwanda (23 mars 2011)

facilite le développement des pratique de corruption dans les communes.

Tableau récapitulatif des causes de la corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun²²

CAUSES DE LA CORRUPTION
Obsession des responsables communaux à s'accrocher à leurs postes de responsabilité
Recherche de « postes juteux » par les Secrétaires généraux de mairies nommés par la tutelle administrative
Insuffisance de qualification de certains magistrats municipaux
Désir d'enrichissement par tous les moyens
Volonté de récupérer les sommes investies dans l'achat des postes
Non respect de l'intérêt général (absence d'éthique et d'intégrité)
Difficultés rencontrées dans les versements de la DGF par les délégués du Gouvernement aux Maires d'arrondissement
Faible pouvoir d'achat des électeurs qui se laissent facilement acheter
Paiement irrégulier des maigres salaires et non affiliation des agents communaux à la CNPS
Manque de repères éthiques et professionnels, manque de perspectives de carrière pour les agents communaux
Absence d'intégrité des acteurs de la décentralisation
Indigence des personnels intervenant dans le processus des marchés communaux
Imperfections du Code des Marchés Publics
Faibles moyens de fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés
Faiblesse de négociation des soumissionnaires
Ancrage des mauvaises pratiques
Manque de désintéressement des acteurs du processus de décentralisation
Culte de la facilité, appât du gain et mégalomanie
Cloisonnement des acteurs impliqués dans le processus de passation des marchés
Multiplicité des acteurs impliqués dans le processus des marchés publics
Abus du pouvoir discrétionnaire des maîtres d'ouvrages
Mauvaise gouvernance des institutions publiques et privées
Délits d'initiés (des membres de CPM ou des sous-commissions d'analyse sont directement ou indirectement impliqués dans la réalisation des marchés)
Collusion entre fournisseurs pour rendre la concurrence inopérante
Absence de reddition de comptes des gestionnaires
Absence de redevabilité sociale et locale des maîtres d'ouvrages
Précarité de l'emploi et recours excessif au recrutement du personnel bénévole
Complaisance et absence de sanctions des agents malhonnêtes
Peur des usagers de dénoncer les agents communaux véreux

²²Ce tableau est tiré de la (stratégie nationale de lutte contre la corruption, septembre 2010-2015), publication de la Commission Nationale Anti-corruption, stratégie nationale de lutte contre la corruption, septembre 2010-2015

3. Les manifestations de la corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun

Tout d'abord, il faut reconnaître avec Pakalitha Mosisili que : «la corruption détruit l'intégrité morale et l'éthique de toute société au sein de laquelle elle est endémique et courante. Elle détruit les valeurs qui sous-tendent la sensibilité vis-à-vis de notre humanité commune et du bien-être d'autrui. Elle met en place une société dans laquelle «tout est permis» ou elle encourage la pratique qui consiste à ne pas se soucier des groupes faibles et vulnérables de la société²³». Une lecture des publications de Transparency International fait état de ce que : «la corruption est une manifestation de faiblesses institutionnelles, de faibles normes déontologiques, de mesures incitatives faussées et de services de détection et de répression insuffisants. Les actes de corruption engendrent des avantages illicites pour une personne ou un petit groupe en leur permettant de contourner les règles conçues pour assurer l'impartialité et l'efficacité. Cela entraîne des résultats injustes, inefficaces et du gaspillage. Le petit groupe qui enfreint les règlements reçoit des récompenses illicites au détriment de la communauté dans son ensemble. Il existe aussi des perdants individuels comme ceux à qui l'on extorque des paiements, ceux qui se trouvent dépourvus de droits parce qu'ils ne peuvent pas verser de tels paiements, et ceux qui perdent des appels d'offres pour la fourniture de produits et services parce que des pots-de-vin ont été versés par des homologues moins scrupuleux²⁴». Les manifestations de la corruption dans le secteur de la décentralisation ont été répertoriées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Le tableau ci-dessous en présente la quintessence.

²³Pakalitha Mosisili, 23 mars 2011. Premier Ministre du Royaume du Lesotho

²⁴Transparency International, (Les conventions contre la corruption en Afrique peut faire la société civile pour qu'elles fonctionnent? 2006) en ligne disponible sur le site internet : www.transparency.org

Tableau récapitulatif des manifestations de la corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun²⁵

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION
Pressions politiques, sociologiques et autres pour l'élection des conseils et des exécutifs communaux
Choix délibéré d'écartier certains responsables de la gestion des affaires communales
Prise d'intérêt des fonctionnaires de niveau central dans la gestion des CTD
Mauvaise circulation de l'information
Transfert sélectif des compétences
Obligation des exécutifs à se soumettre à leurs hiérarchies administrative et politique
Difficile accès aux ressources transférées
Perception minorée des taxes par et en faveur des agents intermédiaires des recettes sans délivrance d'un reçu correspondant
Fabrication de quittances parallèles avec imitation de signature
Non reversement des impôts et autres taxes prélevés par des agents communaux
Création des taxes fictives
Perception abusive de la même taxe par différents agents de la même administration ou des administrations différentes
Dons d'argent liquide et/ou de biens matériels aux exécutifs
Violation intéressée de secret ou de la confidentialité
Non respect de procédures et des textes régissant les marchés publics
Violation des critères de sélection des soumissionnaires
Monnayage des services
Affairisme du maître d'ouvrage ou des membres des commissions de passation de marchés (CPM)
Confiscation et ou vente de l'information
Trafic d'influence des hommes politiques, des élites ou de la tutelle
Livraisons fictives
Marchés payés plusieurs fois sans contrepartie en prestations
Fractionnement de marchés
Népotisme (préférence accordée aux membres de sa famille par le maître d'ouvrage)
Favoritisme (préférence du maître d'ouvrage ux relations et amis)
Chantage des électeurs, et des autorités administratives
Réception des commandes non conformes aux prescriptions du marché
Abandon de chantiers déjà financés
Planification intéressée des investissements communaux
Surfacturations diverses

²⁵Commission Nationale Anti-corruption, septembre 2010-2015. Stratégie nationale de lutte contre la corruption,

L'analyse portera sur trois variables essentiellement à savoir d'une part un point sur les enjeux (A), un autre point sur les acteurs à mobiliser (B) et sur les actions pour finir (C).

Pourquoi lutter contre la corruption ? Cette interrogation semble banale dans un contexte où la pratique est profondément ancrée dans les consciences au point d'être appréhendée comme faisant partie de la normalité. L'analyse des manifestations de ce phénomène donne non seulement de la pertinence mais aussi une réponse anticipée à cette question. Un élément de réponse peut être mis en exergue à travers les enjeux même de la politique de décentralisation telle qu'exprimée dans les textes la régissant. En parcourant en effet les lois de 2004 sur la décentralisation, on se rend à l'évidence qu'elle poursuit trois enjeux majeurs. Il s'agit notamment d'un enjeu de promotion de la démocratie locale, un enjeu de promotion de la gouvernance locale et un enjeu de promotion du développement local. La réalisation de ces enjeux peut être remise en cause par l'accroissement des pratiques de corruption. A ce propos, Wangari Maathai interpellait la communauté en ces termes : «Faisons en sorte que les personnes corrompues restituent ce qu'elles ont obtenu par la corruption et qu'elles rendent ces biens à leurs véritables propriétaires. Cela ferait de la corruption une affaire risquée. Il faut criminaliser la corruption pour que là où elles aillent, les personnes corrompues puissent toujours être appréhendées, mises en accusation et remises entre les mains de la justice. Ne les aidons pas à se cacher. Faisons en sorte que les banques et les gouvernements qui conservent et protègent des biens volés ouvrent leurs chambres fortes. C'est de l'argent sale, qui laisse les enfants mourir dans les hôpitaux, faute de médicaments, qui fait que l'infrastructure s'écroule et que l'eau est impropre à la consommation humaine²⁶ ».

²⁶ Wangari Maathai, 1999. Lauréate du prix Nobel de la Paix, lors de la 9e conférence internationale sur la lutte contre la corruption, Durban, Afrique du Sud

Sur un plan politique, la lutte contre la corruption permettra d'asseoir et ceci de façon durable, une démocratie locale de qualité. Nombre de récriminations sont en effet formulées. Au premier rang des récriminations, l'absence de démocratie dans la sélection des conseils et exécutifs municipaux. La commune est donc devenue un lieu par excellence d'expérimentation des influences de nature administrative, politique, économique et sociale.

Sur le plan de la gouvernance, au moins trois enjeux peuvent être répertoriés à savoir notamment, le renforcement de la participation de tous les acteurs dont les populations qui sont les plus touchées par le phénomène de la corruption, le renforcement de la transparence dans les processus et les procédures. Ceci intègre l'idée de contrôle et d'évaluation des activités des agents publics ou les tenants du pouvoir au niveau local. Le troisième enjeu est celui de l'instauration d'un mécanisme de reddition des comptes. En effet, les tenants du pouvoir au niveau local l'exercent à titre de représentant. Or les conditions de leur sélection, c'est-à-dire, par la victoire d'un ou de plusieurs groupes de pression sur d'autres, sont rarement redevables vis-à-vis des populations qu'ils sont appelés à servir.

La réalisation des enjeux sur le plan politique et de la gouvernance auront naturellement pour effet de réduire de manière significative la corruption, et les résultats seront visible sur le cadre et les conditions de vie des populations et dont du développement local.

3. Les acteurs de la lutte contre la corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun

«La corruption est en fait la pire maladie qui puisse frapper une société. Non seulement cela entrave-t-il l'efficacité sur le plan économique, mais c'est aussi une dégradation morale, tant pour la société tout entière que pour chaque personne qui se trouve prise dans son filet²⁷». La stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le secteur de la

²⁷ Ouattara A., 1999. Allocution prononcée lors de la 9e conférence internationale sur la lutte contre la corruption, Durban, Afrique du Sud

décentralisation particulièrement à fait œuvre salubre en identifiant comme le montre le tableau ci-dessous, un certain nombre

d'acteurs à mobiliser pour lutter efficacement contre ce « fléau ».

Les acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre de la stratégie ²⁸		
Président de la République L'Assemblée Nationale (Commission des lois constitutionnelles) Le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de la Décentralisation Le Ministre de l'Administration Territoriale, Président du Comité Interministériel des Services Locaux Le Ministre de l'Administration Territoriale, tutelle des CTD Le Ministre des Finances Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire Les Ministres sectoriels Les Opérateurs économiques Les Exécutifs communaux	Les Organisations de la Société Civile Les Services publics déconcentrés Les élus locaux Les Médias Le FEICOM Le Comité Interministériel des Services Locaux Les Partenaires Techniques et Financiers	Les Services déconcentrés des ministères techniques sectoriels Les Commissions de Passation de Marchés Le Contrôleur Financier Le Trésorier Payeur Général Le Receveur Municipal Le Secrétaire Général des CTD Le Président de la Sous-commission technique d'analyse

²⁸Commission Nationale Anti-corruption, septembre 2010-2015. Stratégie nationale de lutte contre la corruption, p55

Sans remettre en cause la pertinence de ce travail, il faut tout de même reconnaître qu'il omet un acteur tout aussi important voir capital. Il s'agit du citoyen potentiellement corrupteur et potentiellement corrompu. Ceci est d'autant plus important qu'au-delà des institutions, des instruments ou des personnalités, la corruption est une affaire de personnes, ou d'individu pris dans leur subjectivité. Pour éradiquer le phénomène de corruption, il est impératif que tous les citoyens s'impliquent, chacun à son niveau. Le

rôle du citoyen peut en effet être de s'opposer à la pratique de corruption à laquelle il est confronté.

Les contraintes liées à la lutte contre la corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun sont de nature diverses et variées. Le tableau ci-dessous récence de manière plus ou moins exhaustive ces difficultés qui peuvent être tant de nature, économique, socioculturelle, politique, institutionnelle...

Difficultés de lutte contre la corruption dans le secteur ²⁹
Intérêts partisans et pressions politiques dans l'allocation des ressources aux CTD
Primauté des personnalités nommées sur les élus locaux dans le transfert des compétences et des ressources (TCR)
Absence de matrice détaillée de programmation du Transfert des Compétences et des Ressources
Absence de cahier de charges pour l'utilisation des ressources transférées
Faibles capacités stratégiques et managériales de certains responsables des CTD
Absence de politique de communication et de sensibilisation des CTD
Inconsistance du dispositif de lutte contre la corruption dans les CTD
Biais dans les contrôles (complicité entre agents de la tutelle et ceux des CTD)
Autorités administratives accrochées aux positions de rente et réfractaires aux changements
Appropriation approximative par les acteurs concernés des compétences transférées
Prépondérance du rôle de l'autorité administrative dans l'élection des conseils et des exécutifs locaux
Absence d'un système de suivi des TCR
Manque de synergie entre différents acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption au niveau sectoriel
Pauvreté rampante et vulnérabilité des agents publics à la corruption
Appât du gain des intervenants dans le système de passation de marchés
Mimétisme et effet de snobisme des agents publics
Impunité due à l'ampleur des complicités et des connivences
Faible degré de prise de conscience concernant le phénomène de

²⁹Ce tableau est tiré de la (stratégie nationale de lutte contre la corruption, septembre 2010-2015), publication de la Commission Nationale Anti-corruption, stratégie nationale de lutte contre la corruption, septembre 2010-2015

corruption
 Ancrage des mauvaises pratiques dans les habitudes
 Démotivation, impuissance et résignation de certaines personnes face à l'inexistence d'un cadre stratégique et juridique de LCC
 Centralisation du pouvoir de décision d'attribution de marchés sur le maître d'ouvrage
 Trop forte ingérence du pouvoir politique et de l'administration dans la gestion locale
 Résistance de certaines administrations au processus de transfert des ressources financières
 Coût élevé de mise en œuvre du processus technique et économique de la décentralisation
 Faible degré de coordination et de supervision des CTD par les structures hiérarchiques compétentes
 Environnement social de misère et de pauvreté
 Certains agents tant des services centraux que des services décentralisés sont le produit de la corruption
 Impuissance des responsables des Cellules ministérielles de lutte contre la corruption de par leur position de dépendance hiérarchique
 Absence de mécanismes d'encouragement des agents intègres
 Usagers insuffisamment renseignés sur leurs droits et devoirs
 Multiplicité et coût élevé des taxes
 Multiplicité des administrations impliquées dans le prélèvement des taxes
 Absence de professionnalisme des sous-traitants exécutant des contrats de collecte des taxes et droits dans les marchés communaux
 Impréparation et incapacité des responsables des CTD à s'approprier efficacement les compétences qui leurs sont transférées
 Absence d'unités de lutte contre la corruption auprès des CTD
 Incapacité stratégique et opérationnelle des syndicats du personnel communal
 Primauté des personnalités nommées sur les élus dans le processus de transfert des compétences et des ressources
 Absence de matrice détaillée de programmation du transfert des compétences et des ressources
 Absence de cahiers de charges pour l'utilisation optimale des ressources transférées

Les stratégies de lutte contre la corruption dans le secteur de la décentralisation au Cameroun se déclinent en des actions à entreprendre à deux niveaux différents mais nécessairement complémentaires.

Au niveau de l'Etat, il faut noter que les pouvoirs publics ont élaboré en 2010 un plan stratégique de lutte contre la corruption dans le secteur de la décentralisation. Ce plan

stratégique comprend deux objectifs à savoir empêcher que la corruption ne compromette le processus de décentralisation d'une part et que l'intégrité devienne la condition première de la candidature à une élection locale d'autre

part. Cinq axes stratégiques ont structuré cette dynamique³⁰ :

Axe stratégique 1 : la corruption est mieux détectée et les instruments de lutte suffisamment identifiés et adaptés (prévention) ;

Axe stratégique 2 : faire prendre conscience à toutes les parties prenantes que la corruption est un acte criminel qui doit être combattu (éducation) ;

Axe stratégique 3 : créer des conditions stimulantes de travail pour rendre les acteurs moins vulnérables à la corruption (conditions) ;

Axe stratégique 4 : concevoir un système efficace et motivant de récompenses par les types d'acteurs (incitations) ;

Axe stratégique 5 : mettre fin à l'impunité des auteurs d'infractions grâce à l'efficacité et à la pédagogie des sanctions appliquées (sanction).

En plus de cela, il ne serait pas inutile d'ajouter l'impératif qui est celui d'accélérer le processus de décentralisation. Les lenteurs observées çà et là ont amené certains auteurs à parler d'une « déconcentration ». Concrètement, il s'agira de mettre en place les régions et leurs exécutifs, ce qui aura pour effet l'annulation du poste controversé du délégué du gouvernement auprès des communautés urbaines par ailleurs considérés comme des « supers maires ». En outre, l'accélération du processus de décentralisation implique aussi le transfert effectif des ressources corrélatives aux compétences transférées aux communes.

Au niveau des collectivités territoriales décentralisées :

Deux actions à mettre en œuvre au niveau des communes nous semblent capitales pour lutter contre la corruption. Il s'agit en effet de faciliter l'appropriation du concept de corruption au niveau local (a) et de renforcer la gouvernance locale d'autre part. Pour cette dernière, nous évoquerons l'exemple de la commune d'arrondissement de Bafoussam II à travers son projet d'appui à la gouvernance locale (b).

L'appropriation locale du concept de « corruption »

La corruption jusqu'à présent fait l'objet d'une appropriation difficile. Elle s'appréhende parfois de manière confuse avec des concepts proches tels le « détournement », le « don », le « vol », le « dol »... la liste est loin d'être exhaustive. Cet exercice pourrait faire l'objet de toute une autre réflexion. Elle est définie le plus souvent soit par des lexiques, des textes de lois, ou par les chercheurs dans leurs différents travaux. Cependant, il demeure un vide ou un exercice de recouplement de la corruption dans les langues maternelles du terroir. Du coup et par conséquence naturelle, la corruption devient un concept importé par les flux migratoires ou la mondialisation. Dans le registre juridique, elle prend le sens d'un « comportement pénalement incriminé par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons ou présents, à des fins d'accomplissement ou d'obtention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers³¹ ». Par ailleurs, dans le cadre des analyses sociologiques ou de science politique, elle s'appréhende comme : « utilisation pour son profit personnel (avancement, argent, prestige), pour celui de son parti ou de son groupe, des facilités ou des pouvoirs conférés par le statut politique ou le poste, occupés dans les fonctions publiques³² ». La corruption ne serait concevable que dans le cadre du service public ? Cette approche semble le laisser croire. Il faut dire tout de même, le phénomène sévit dans un espace plus large que le secteur public. Dans le secteur privé et dans les entreprises en effet, la corruption gagne également du terrain. La démonstration de cet état de chose ne fait pas l'objet de ce développement. Il est question ici de mettre en exergue la difficulté de saisir et/ou d'intérioriser la corruption comme déviance dans le « psyché » du citoyen. Dans la langue bamiléké par exemple, il n'existe pas de terme désignant la corruption, du moins dans l'entendement élitiste. Par contre, ce qui est

³⁰Commission Nationale Anti-corruption, septembre 2010-2015. Stratégie nationale de lutte contre la corruption, , p50

³¹ Guillien R. et Vincent j., 2001. *Lexique des termes juridiques*, Dalloz, p164

³² Grawitz M., 1983. *Lexique des sciences sociales*, Dalloz, P86

considéré comme corruption, c'est-à-dire fléau sociale, frein au développement, déviance ne sont souvent rien d'autres que des pratiques normales et naturelles, des reconnaissances et de construction et/ou de renforcement des solidarités. C'est ainsi que l'on entendra parler de partager la « cola ». Il s'avère être d'un impératif, à notre sens de construire la lutte contre la corruption à partir des cultures locales dans chaque région considérée. L'approche top-down jusqu'ici développée se heurte en effet aux us et coutumes des différentes localités, faisant ainsi la corruption un construit culturel. A l'opposé de l'approche top-down, il serait préférable d'envisager de façon non exclusive mais complémentaire à tout le moins, une approche bottom-up. Ainsi, les populations dans une dynamique participative, identifieront elles-mêmes les mauvaises pratiques qui minent leur processus de développement, bâtiront au besoin un répertoire de celles-ci. La langue vernaculaire serait dans ce sens d'une importance particulière car éviterais des déformations et/ou des confusions, voire des néologismes par souci de rapprochement aux langues officielles d'origines étrangères dont le français et l'anglais.

Le renforcement de la gouvernance territoriale

L'appropriation locale du concept de « corruption » s'inscrit forcément dans un processus. Ce processus intègre par voie naturelle des acteurs de nature divers et variée pour l'animer. De manière laconique, il s'agit de renforcer la gouvernance territoriale qui s'analyse comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement³³ ». Ceci passe par la mise en place et/ou redynamisation des mécanismes de concertation entre les différentes parties prenantes à l'action. Le cas de la commune d'arrondissement de Bafoussam II dans la Région de l'Ouest Cameroun peut servir d'illustration. Dans le processus

d'appropriation de la politique locale de la décentralisation, le Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGL-BAF II) de la Commune d'arrondissement de Bafoussam II constitue une « fenêtre d'opportunité » pour améliorer la gouvernance et le développement local durable.

La dynamique PAGL-BAF II aura duré 36 mois (2012 – 2015) et s'est étendu sur l'ensemble du territoire de Bafoussam IIème pour un montant total de 330 377 990FCFA dont 297 340 060FCFA Soit 90% financé par la Délégation de l'Union Européenne (DUE) et 33 037 930FCFA Soit 10% apport de la commune. Il faut également insister sur l'objectif global du PAGL-BAF II est était d' « améliorer la gouvernance locale en renforçant le dialogue entre élus, chefs traditionnels, comité de concertation villageois et population ». Trois objectifs spécifiques à savoir :

D'ici 2015, au moins 80% des CC, des élus et des chefs traditionnels mènent des activités conjointes au bénéfice du développement local

D'ici 2015, au moins 75% des projets d'investissement de la Commune sont issus des priorités des populations.

D'ici 2015, au moins 60 % de la population connaît précisément les missions et responsabilités de la Commune.

Au terme de la dynamique en 2015, les résultats de l'évaluation font état d'une avancée considérable dans la lutte contre la corruption. Cet état de chose est dû à l'accent mis sur le renforcement des capacités des acteurs sur construction et le suivi-évaluation des politiques publiques locales, la transparence dans les processus et les procédures.

Conclusion :

Au-delà de tout ce qui précède, il faut dire que la lutte contre la corruption tant au niveau des collectivités territoriales décentralisées qu'au niveau de l'Etat et peut être un peu plus, est un combat d'usure. Ceci se justifie par son caractère non seulement endémique mais aussi par son niveau d'encrage dans les mœurs. Le succès de cette lutte passe dès lors par l'intégration dans la stratégie, de la dimension recherche en générale et en particulier de la recherche action en

³³ Le Gales P. Dictionnaire des politiques publiques, sciences Po Les Presses 2^e éditions, p 245

partenariat. La plupart des chercheurs concernés par la recherche action s'accordent autour des travaux de Kurt Lewin (1947) comme étant l'un des pères de cette démarche scientifique. Pour Lewin, la recherche action « est une démarche fondamentale dans les sciences de l'homme, qui naît de la rencontre entre une volonté de changement et une intention de recherche. Elle poursuit un objectif dual qui consiste à réussir un projet de changement délibéré et ce faisant, faire avancer les connaissances fondamentales dans les sciences de l'homme. Elle s'appuie sur un travail conjoint entre toutes les personnes concernées. Elle se développe au sein d'un cadre éthique négocié et accepté par tous³⁴». Démarche participative et intégrée, la recherche action se pose comme une des pistes ou un des outils stratégiques à expérimenter dans se combat au combien salulaire pour le développement local durable.

Bibliographie :

- Ayassi L., 1983. *Corruption et gouvernance*, presses Universitaires de Yaoundé, 2003, p188
- Becquart-Leclercq J., 1988, *La Démocratie Locale à l'américaine*, France, PUF, p.163.
- Commission Nationale, septembre 2010-2015. Anti-corruption, stratégie nationale de lutte contre la corruption, 220 pages
- Dogmo M. et Bayang D., 2015. *Corruption : comment pouvons-nous envisager une lutte préventive pour une société camerounaise plus Juste ?* Gamma print, 94 pages
- Grawitz M. 1983. *Lexique des sciences sociales*, Paris Cedes Dalloz, P 86
- Guillien R. et Vincent J., 2001. *Lexique des termes juridiques*, Paris Cedes Dalloz, 592 pages, p164
- Kago Lele J., 2000. *les complexités de gestion des collectivités territoriales décentralisées : le cas de Bafoussam*, 232 pages
- Le Gales P., [dictionnaire des politiques publiques, sciences Po Les Presses 2^e éditions], p 245
- Lewin, 1947, Liu, 1992 cité par Gonzalez-Laporte Christian. Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations? [Rapport de recherche] Labex ITEM. 2014. <hal-01022115>
- Loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972
- Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation,
- Loi N°2004/18 du 22 juillet 2004 fixant règles applicables aux communes,
- Loi N°2004/19 du 22 juillet 2004 fixant règles applicables aux régions
- Montreynaud F. et Matignon J. 1985. Dictionnaire de citations du monde entier : les usuels du Robert. Paris, Le Robert, 798 pages, (p273)
- Nimubona J. et Sebudandi C. 2017. *Le phénomène de corruption au Burundi, révolte silencieuse et résignation*, Bujumbura
- Ouattara A., 1999. Allocution prononcée lors de la 9e conférence internationale sur la lutte contre la corruption, Durban, Afrique du Sud, Programme National de Gouvernance, 2004. *Les chantiers de la gouvernance*. Cameroun, imprimerie St Paul, 144 pages (p50)
- Titi Nwel P., 1999. *De la corruption au Cameroun*, Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé, P 269
- Transparency International, 2006. *Les conventions contre la corruption en Afrique que peut faire la société civile pour qu'elles fonctionnent?* en ligne disponible sur le site internet : www.transparency.org
- Wangari Maathai, 1999. *Discours 9e conférence internationale sur la lutte contre la corruption*, Durban, Afrique du Sud

³⁴(Lewin, 1947, Liu, 1992) cité par Christian Gonzalez-Laporte. Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations? [Rapport de recherche] Labex ITEM. 2014. <hal-01022115>

